

E 2800/1990/106/3

[DoDiS-275]

*Notice du Chef du Département politique, M. Petitpierre<sup>1</sup>*

Berne, 12 mai 1947

Le 9 mai, j'ai eu un entretien avec MM. Payot et Lemaître, qui venaient me parler de la nationalisation des entreprises d'électricité en France. Ils m'ont déclaré que, les démarches faites par M. Grandjean<sup>2</sup> ayant eu un résultat négatif, il serait urgent que des démarches officielles fussent entreprises aussi rapidement que possible et, éventuellement, liées aux négociations commerciales qui doivent s'ouvrir au début de juillet. Ils estiment que nos deux moyens de défense sont, d'une part, le non-renouvellement des crédits existants et le refus d'octroyer de nouveaux crédits et, d'autre part, l'arbitrage. Ces messieurs demandent aussi que nous désignions dès maintenant la personnalité qui pourrait être chargée de représenter nos intérêts dans une procédure arbitrale éventuelle.

Des démarches officielles immédiates se justifient d'autant plus que le Canada, la Belgique et la Grande-Bretagne ont, de leur côté, pris une attitude très nette à l'égard des autorités françaises. Ces trois pays ont le désir d'une action dans une certaine mesure coordonnée.

---

1. Cette notice est adressée à R. Hohl. Cf. aussi E 2800/1967/61/97.

2. Sur les démarches entreprises par le Président du «Comité-France» de l'ASB, cf. E 2001 (E) 1/329.



Enfin, MM. Payot et Lemaître demandent que les instructions qui seront données par nous à notre Légation de Paris soient préalablement discutées avec les représentants des entreprises d'électricité, afin d'éviter que certains arguments ne soient négligés et certaines questions de détail laissées de côté. Je pense qu'il y a lieu de donner suite à ce vœu, qui paraît justifié<sup>3</sup>.

---

3. *Sur la suite de ces négociations, cf. E 2200 Paris /C/21-24.*